

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-309 du 18 Septembre 1982

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Garde des Sceaux, Ministre de la Jus-
tice Populaire de l'intérim du Ministre
de l'Intérieur et de la Sécurité Pu-
blique pour compter du 18 septembre
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1ER.- Pour compter du 18 septembre 1982, le Camarade
ALLADAYE Michel, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique jusqu'à nouvel ordre.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 Septembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 ANR 4 CC DU PRPB 4 SPD 2 CPC 2 MISP-MJP 6
AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE-
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 PPC 2 JORPB 1.-
